

# Emphytéose



## Droit complet d'utilisation et de jouissance du bien immobilier appartenant à une autre personne



**CONSEIL**

Réduction de la différence de durée entre le bail à long terme et le droit de superficie, mais il est conseillé d'adapter le contrat pour les réparations et/ou en cas de résiliation

\* Entrée en vigueur le 1er septembre 2021, mais possibilité d'opt-in pour les conséquences futures attachées aux accords existants ou pour les nouveaux accords concernant des droits réels existants